

Comment télé vous?

Belgique-België
P.P.
1050 Bruxelles 5
1/7610

15 décembre 2000

Périodique mensuel de
l'Association des Téléspectateurs
Actifs asbl

Bureau de dépôt :
Bruxelles 5 à 1050 Bruxelles
Editeur responsable :
Benoit Goossens

Numéro

59

ATA asbl • Rue Américaine, 106 • 1050 BRUXELLES
ATA sur Internet : <http://ata.qwentes.be> • E-mail : ata@qwentes.be

Numéro Spécial

L'INFO À LA RTBF

[26/11/2000] (1)

Richard Miller, le nouveau Ministre de l'Audiovisuel, était l'invité de "Matin Première", le 24 novembre 2000, à 8H45, sur La Première, l'une des radios de la RTBF.

...

Jean-Pierre Jacqmin pose sa dernière question : «...La dotation de la RTBF pourrait-elle être augmentée si les notions de service public telles que vous les définissez étaient améliorées ?»

Richard Miller répond : «...Je l'ai dit, oui... J'ai dit que si on remplit pleinement les missions, elle pourrait l'être».

ET L'INFO ?

Nous prenons acte avec intérêt de cette déclaration mais encore faut-il définir quelles sont les missions spécifiques du service public.

Puisque Richard Miller est également Ministre des Arts et des Lettres, il a déjà commencé à circonscrire ces missions en ce qui concerne la culture.

Il en reste bien d'autres. Le présent numéro spécial de "Comment Télé-Vous ?"

arrive à point nommé. Il propose, en 14 sujets, une réflexion sur la manière dont les informations sont (bien ou mal) traitées dans les émissions télévisées de la RTBF. Il ne s'agit pas d'une réflexion théorique mais bien d'exemples concrets sélectionnés sur six mois de visionnement d'émissions télévisées qui dépendent, in fine, de Jean-Pierre Gallet, le Directeur de l'Information.

DEPUIS LE 20 AOÛT

L'un des points majeurs qui différencie les chaînes privées de leurs consœurs de service public, c'est que ces dernières doivent, selon nous, être au service de leurs usagers et, donc, nécessairement, dialoguer avec eux. Les programmes sont conçus pour les intérêts des téléspectateurs et non ceux des propriétaires de la chaîne. En fait, grâce à la dotation, la RTBF appartient symboliquement au public.

Il nous semblait donc utile de demander à Jean-Pierre Gallet un travail de positionnement par rapport à notre travail d'enquête.

Découvrant nos intentions, le 17 mai 2000, il nous marque son accord de participer à notre initiative. Nos textes lui parviendront le 20

août 2000. Nous espérons publier notre dossier au début du mois d'octobre 2000.

MANQUE DE TEMPS ET DE MOYENS ?

Après plusieurs rappels dont le dernier en recommandé, nous recevons, enfin, le 7 novembre 2000, sa lettre qui nous explique que son délai de réponse est "un peu long" à cause du manque de temps et de moyens : "Vous devez savoir que je suis seul et n'ai aucun collaborateur ou cabinet à ma disposition pour faire ce travail. Je prendrai contact avec vous dès que l'occasion se présentera".

Plus de trois mois ont passé et Jean-Pierre Gallet n'a pas encore eu le temps de réaliser son engagement qu'il a pris envers nous. Nous publions donc nos 14 sujets tels que nous les lui avons envoyés.

Nous laissons bien entendu la porte ouverte à Jean-Pierre Gallet pour réagir prochainement à nos différents sujets. ■

(1) La date [entre crochets] publiée au début des articles indique la date de la fin de l'écriture de ceux-ci. Espérons que les téléadoptent une pratique analogue qui permettrait aux téléspectateurs de découvrir, par exemple, quelles sont les émissions en différé ou en direct.



(Voir article page 4)

EN ATTENDANT..

[26/11/2000]

L'A.T.A. a réalisé durant l'été dernier un dossier axé sur l'information télévisée à la RTBF couvrant les six mois qui précédaient.

•••

Avant de commencer à le rédiger, le 17 mai 2000, nous avons contacté Jean-Pierre Gallet, le Directeur de l'Information.

ACCORD DE PRINCIPE

Nous lui avons expliqué que nous comptions écrire une série d'articles et que nous l'invitions à se positionner par rapport à nos réflexions. Ainsi, nous nous engageons à publier intégralement, au bas de nos articles, dans des encadrés, ses réactions et ses commentaires. D'une certaine manière, nous offrons à Jean-Pierre Gallet le droit d'avoir le dernier mot.

Le Directeur de l'Info nous a marqué son accord de principe et nous a même confié son numéro de GSM pour pouvoir l'atteindre pendant les vacances. Durant celles-ci, nous avons rédigé 14 articles de tailles fort diverses, autant de réflexions qui attendaient les réactions du patron de l'info du Service Public.

UNE SEMAINE PLUS TARD

Le 20 août 2000, par la poste et par e-mail, nous

envoyons nos articles.

Le 29 août 2000, au cours d'une communication téléphonique, Jean-Pierre Gallet confirme qu'il a bien reçu nos textes et les a survolés. Il est étonné par l'importance de la matière : «*Je ne m'attendais pas à cela !*». Pourtant, mois après mois, le Directeur de l'info reçoit notre publication et doit donc savoir, s'il la parcourt, que nos dossiers ne sont jamais maigrelets !

Jean-Pierre Gallet considère qu'il doit en référer à Christian Druite, l'Administrateur général, et qu'il lui faudra du temps pour nous répondre : il doit visionner des cassettes, demander des avis... et propose de nous retéléphoner une semaine plus tard.

PAS DE COUP DE FIL

En fait, Jean-Pierre Gallet ne nous retéléphoner pas.

Un mois plus tard, le 28 septembre 2000, nous lui envoyons la lettre suivante : «*...Il y a un mois, au cours d'un entretien téléphonique, le 29 août dernier, vous m'annonciez que vous aviez bien reçu notre courrier du 20 août (notre dossier spécial axé sur l'information télévisée à la RTBF). Vous me demandiez un certain délai pour pouvoir nous confirmer et nous envoyer votre collaboration à ce travail.*

Nous avons donc pris l'initiative de reporter la publication de ce dossier

du N°57 (qui sort de presse dès demain) au N°58 de "Comment Téléze-Vous?".

Nous commençons actuellement la préparation de ce N°58. J'espère que, de votre côté, vous avez pu déjà entamer votre travail de positionnement par rapport à nos articles.

Pourriez-vous nous informer le plus rapidement possible de la date à laquelle vous pourrez nous envoyer le résultat de votre collaboration..."

Ce courrier reste sans réponse ainsi que son rappel du 11 octobre 2000. Nous envoyons donc un second rappel en recommandé, le 23 octobre 2000.

DÈS QUE L'OCCASION SE PRÉSENTERA

Finalelement, Jean-Pierre Gallet nous répond dans une lettre datée du 31 octobre 2000 et postée le 6 novembre 2000. Vous trouverez copie de ce courrier ci-dessous. La phrase "*Je prendrai contact avec vous dès que l'occasion se présentera*" peut étonner lorsqu'elle est émise par une personnalité qui connaît les difficultés du travail journalistique : l'information est une matière qui défraîchit rapidement, les délais d'impression sont difficiles à gérer, un planning se prévoit longtemps à l'avance...

RE-SILENCE

En fait, l'attitude de Mr Gallet a contraint l'A.T.A. à



Directeur de l'Information

Monsieur Bernard HENNEBERT,
coordinateur.
A.T.A.
Rue Américaine 106
1050 BRUXELLES

Notre réf.: JPG/DE/2000/208

Bruxelles, le 31 octobre 2000

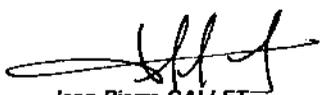
Monsieur le Coordinateur,

Mon cher Bernard,

Vos deux courriers me sont bien parvenus. Le manque de temps explique ce délai de réponse un peu long et je vous prie de bien vouloir m'en excuser.

Vous comprendrez aisément que la période électorale n'a été propice qu'à une seule chose pour le directeur de l'information, veiller à son bon déroulement sur les antennes de la RTBF. Nous voici maintenant aux prises avec de nouveaux projets et avec tous les contacts que cela nécessite. Je n'ai donc pas encore eu le temps nécessaire pour entamer ce que vous appelez "un travail de positionnement par rapport à vos articles". Vous devez savoir que je suis seul et n'ai aucun collaborateur ou cabinet à ma disposition pour faire ce travail. Je prendrai contact avec vous dès que l'occasion se présentera.

Je vous prie d'agréer, l'expression de mes meilleurs sentiments.


Jean-Pierre GALLET
Directeur de l'information

transformer complètement et en dernière minute le contenu des N°57 et 58 de "Comment Télé-Vous?" !

Nous avons assumé ces difficultés car nous espérions jusqu'à la dernière minute pouvoir publier dans le même numéro nos articles et, en regard, le positionnement du Directeur de l'Information. En vain.

La suite de l'aventure est éloquent. Sans perdre un instant, le 7 novembre 2000, nous faxons la lettre suivante : "...Je reçois par la poste, ce jour, votre lettre datée du 31 octobre 2000 et vous en remercie. Il ne nous est pas possible de reporter la publication de notre dossier au delà de notre numéro de décembre 2000. Pour ce faire, nous pouvons reculer la date de la réception de votre texte par e-mail (ata@quentes.be) au vendredi 24 novembre 2000. Passé ce délai, nous publierons le dossier en vous laissant bien sûr la possibilité de réagir après coup.

Il est indispensable pour les prévisions rédactionnelles de nos prochaines livraisons de savoir avant ce vendredi 10 novembre 2000 votre option, de préférence par FAX".

Au moment d'envoyer la présente maquette à l'imprimeur, le 3 décembre 2000,

aucune réponse du Directeur de l'Information à notre lettre du 7 novembre ne nous est parvenue.

À SUIVRE

Dans sa lettre du 31 octobre 2000, Jean-Pierre Gallet affirme que c'est le manque de temps qui explique son délai de réponse "un peu long" et il nous affirme qu'il prendra contact avec nous dès que l'occasion se présentera.

Nos lecteurs ont donc intérêt à bien conserver le présent journal. Nous publierons dans un prochain

numéro les "positionnements" du Directeur de l'Information.

Le délai d'envoi pour qu'ils puissent figurer dans notre prochain numéro (N°60) est le 9 janvier 2001.

Nous sommes certains que Jean-Pierre Gallet respectera sa parole. Nos lecteurs pourront donc lire prochainement avec intérêt ses réflexions qui auront mûries pendant tant de mois.

Dés à présent, nous nous excusons auprès de lui pour ce surcroît de travail. ■

Pourquoi demander à la RTBF de réagir ?

Ce qui nous semble particulariser un service Public de l'Audiovisuel, c'est son dialogue permanent avec ses usagers. Celui-ci sera d'ailleurs une source de remise en question, d'inventivité et de renouvellement particulièrement utile dans un monde médiatique en perpétuelle compétition.

La majorité de son financement provenant de sa dotation, la RTBF (bien davantage que RTL TVi qui est entièrement dépendante des ressources publici-

taires) pourrait se laisser dominer par l'inertie et l'habitude. Le dialogue avec les usagers serait donc un des moyens qui lui permettrait de sortir d'une éventuelle torpeur. Objectivement, la RTBF a donc intérêt à ce que cette interaction se mette en place. Et qui dit dialogue, ne dit pas nécessairement que les propos des usagers soient toujours judicieux. Tout simplement, ils amènent le débat et celui-ci est indispensable à l'évolution démocratique. ■

LES MIDIS DE L'AUDIOVISUEL

Dans le Forum de la Fnac Bruxelles - City 2, Rue Neuve

Mardi 30 janvier 2001

de 12H30 à 14H

L'EUROPE VA-T-ELLE SUPPRIMER LA PUBLICITÉ POUR ENFANTS À LA TÉLÉ ?

Avec Jean-Marc Nollet, Ministre de la petite enfance, Jacques Sépulchre, Secrétaire général de la Ligue des Familles et Luk Joossens du Service d'Etudes du CRIOC (Centre de Recherche et d'Information des Organisations de Consommateurs).



La Suède qui préside l'Union Européenne durant le 1er semestre 2001 va probablement prendre une initiative dans ce domaine. En effet, dans cet état, la publicité visant les enfants est interdite à la télévision.

En Flandre, depuis 1995, les publicités ne peuvent être diffusées sur antenne endéans les 5 minutes précédant ou suivant les programmes pour enfants. En Communauté française, rien de pareil n'a été prévu jusqu'à présent.

Selon le magazine français "Stratégies", les professionnels pour le maintien de la publicité pour enfants disposent "d'une enveloppe d'un million de FF pour une année de lobbying". Plusieurs quotidiens belges ont déjà relayé leurs thèses. Nous demanderons au cours de notre "Midi" de se positionner par rapport à celles-ci à trois personnalités qui œuvrent professionnellement dans l'intérêt des enfants.



ENTRÉE GRATUITE



VOICI LES 14 TEXTES PROPOSÉS LE 20 AOÛT 2000 AU DIRECTEUR DE L'INFO DE LA RTBF

(Les illustrations d'Esdé ont été réalisées a posteriori)

-1-

L'audiovisuel : un sujet tabou en audiovisuel ?

A Hervé de Ghellinck, qui assure la tutelle de "Mise au Point", l'A.T.A. écrit, le 15 décembre 1999 : "... Depuis le démarrage de la nouvelle législation, nous constatons que les débats axés sur l'enseignement se multiplient alors que la politique de l'audiovisuel ne fait l'objet d'aucune émission de "Mise au point". Durant la législature précédente, à part une émission sur la violence à la télévision (à l'occasion de l'amende de 100.000 FB de RTL TVi), on fut logé à la même enseigne. Nous espérons donc que "Mise au point" s'intéressera également à l'évolution de l'audiovisuel (Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, les télédiffuseurs, etc.). Nous nous permettons de vous signaler qu'une occasion se présentera prochainement. La signalétique antiviolence arrivera, enfin, en Communauté Wallonie Bruxelles, le 15 janvier prochain..."

En tant que Rédacteur en chef du Journal Télévisé, Her-

vé de Ghellinck nous répond, le 21 décembre 1999 : "...Nous vous remercions de l'attention toujours soutenue que vous portez à nos programmes. Vous en conviendrez, l'enseignement en Communauté française reste l'un des défis majeurs de cette fin de siècle et il est donc normal que "Mise au Point" lui consacre un certain nombre d'émissions. Nous restons attentifs à bien d'autres sujets de l'actualité comme l'audiovisuel, bien sûr..."

Tout est question de dosage et la RTBF ne semble pas le comprendre. Bien entendu, pour l'A.T.A., l'enseignement est un défi majeur... tout comme l'audiovisuel, ce qui ne semble pas être la conception de la RTBF. Vitelle encore en plein XIXème siècle ?

Depuis le mois de janvier 2000, plusieurs sujets "médiés" qui intéressent le vaste public ne passèrent pas inaperçus dans l'actualité (ils firent parfois même la "une" de la presse écrite)

mais furent ignorés par "Mise au Point". Bien entendu, ils furent traités dans les JT (comme c'est le cas également des dossiers concernant l'enseignement) mais la RTBF n'a pas permis qu'il soit débattu de ces thématiques sur son antenne. Nous n'avons donc droit qu'à l'annonce des décisions.

Or, durant la saison écoulée, les occasions de débattre furent particulièrement nombreuses : la signalétique; les émissions pour enfants (avec l'arrivée des Niouzz et son financement contesté); la publicité clandestine (à l'occasion de l'amende infligée par le CSA à "Télétourisme", etc.

Au moins quatre autres dossiers "télé" méritent actuellement un débat public avant que les décisions les concernant ne soient prises : le statut des télédiffuseurs; l'évolution des missions des télévisions locales; la surchère des coûts de retransmission des événements sportifs; le fonctionnement du CSA, etc. ■

-2-

Une (é)mission de médiation

Depuis deux saisons déjà, le médiateur de la rédaction de France 2, Didier Epelbaum, a animé 75 émissions au cours desquelles il donna la parole aux téléspectateurs qui ont des critiques à émettre sur le travail des journalistes du service public.

Ces usagers font part de leurs griefs en direct à l'antenne. Les journalistes contestés répliquent et expliquent. Les téléspectateurs en studio sont alors invités à commenter la réponse qui leur a été fournie. Le médiateur termine l'émission en tirant la leçon de ce qu'il a entendu.

Le samedi, le journal de 13H est ramené à 15 minutes et cet "Hebdo du Médiateur" se déroule de 13H15 à 13H35. Il n'y a pas de pause publicitaire entre les deux émissions.

L'Hebdo du Médiateur n'exige pas de nouveaux financements : il est mis en place avec les budgets qui étaient utilisés lorsque le JT

durait une demi heure. L'équipe de base se compose du médiateur et d'un (e) assistant(e).

L'émission permet au public de mieux comprendre le travail des journalistes et à ces derniers d'évoluer dans leur manière de travailler.

En deux ans, le courrier des téléspectateurs s'est multiplié par dix. Didier Epelbaum considère que la majorité de celui-ci est plus pertinente que ce qu'il avait imaginé au démarrage de sa mission de médiateur. L'émission est fort regardée (2 à 3 millions de téléspectateurs), parfois même davantage que le JT de 13H qui le précède.

Le mandat de médiateur de la rédaction de France 2 ne peut excéder une durée de deux ans. C'est donc un nouveau médiateur, Jean-Claude Allanic, qui anime "L'Hebdo du médiateur" dès la rentrée en septembre 2000.

À l'époque du lancement de "L'Hebdo du Médiateur" sur France 2, l'A.T.A. avait interrogé Mr Christian Druite-

te, Administrateur général de la RTBF, sur l'opportunité de créer une émission analogue à la RTBF. Celui-ci, à l'époque, n'y voyait qu'un seul obstacle : y-aurait-il suffisamment de sujets à traiter, émission après émission ?

Le visionnement de 75 émissions animées par Didier Epelbaum peut apaiser les craintes de Mr Druite.

Le 8 janvier 2000, au JT de 19H30 de la RTBF, François De Brigode présenta ainsi un reportage consacré au travail de Didier Epelbaum : "...Toujours à propos de la marée noire, vous allez le voir dans quelques instants, nos collègues de France 2 ont eu beaucoup de travail. En particulier, le journaliste qui exerce la fonction de médiateur, une fonction peu connue en télévision, et pourtant, qui rapporte un réel succès et qui a une grande utilité".

Y a-t-il au sein de la RTBF une volonté de mettre en place une émission similaire à l'Hebdo du Médiateur ? ■

Confronter les thèses

Le 27 octobre 1999, se déroule au Botanique la soirée de présentation du livre "Les dossiers X" ou "Ce que la Belgique ne devait pas savoir sur l'affaire Dutroux". La RTBF ne consacra à cet ouvrage qu'un bref reportage qui sera diffusé uniquement dans le JT de la mi-journée du 11 novembre 1999.

Malgré le silence de nombreux médias traditionnels, ce livre connaîtra un succès de vente très important. La RTBF ne proposera pas à ses téléspectateurs un travail critique sur le contenu de ce livre controversé.

Certains soutiennent l'hypothèse que Marc Dutroux est un pervers isolé, d'autres pensent qu'il participe à un réseau.

L'équipe de l'émission "Au Nom de la Loi" de la RTBF Charleroi privilégie régulièrement la première hypothèse.

L'équipe de "Fait Divers" penche davantage pour l'autre point de vue.

La RTBF diffusera une émission de chacune des deux tendances : "Au Nom de la Loi", le 22 mars 2000, et "Fait Divers", le 29 mars 2000.

Elle laissera trop simplement deux points de vue contradictoires s'exprimer et se superposer mais elle ne proposera pas une émission qui questionne les arguments des uns par rapport aux

autres. Le téléspectateur n'aura donc aucune possibilité de se positionner.

Cette émission de "Au Nom de la Loi" a fait l'unanimité contre elle : en effet, elle a été très fortement critiquée tant par de nombreuses lettres publiées dans les courriers des lecteurs de la presse écrite que par des articles de journalistes, que par des spécialistes tels que le pédopsychiatre Jean-Yves Hayez qui stigmatise son "éceurement", dans un texte publié par plusieurs journaux : "...Je veux simplement illustrer qu'on désinforme gravement l'opinion publique en lui présentant comme certitude ce qui n'est qu'hypothèse".

Prenons un exemple. Lorsque "Au Nom de la Loi" pense que des relevés téléphoniques de son domicile bruxellois prouvent que Mr Nihoul n'aurait pas pu être présent à Bertrix sur le lieu de l'enlèvement de Laetitia, d'autres voix s'élèvent pour signaler que Mr Nihoul pouvait très bien être à Bertrix puisque son ex-compagne, Mme Bouty, habite dans le même immeuble que lui, possédait les clefs de son appartement et pouvait éventuellement prendre les appels téléphoniques à sa place...

Si la RTBF avait vraiment voulu mener son travail d'investigation, c'est sur

pareil contre argument qu'elle aurait réagi. Elle ne l'a pas fait.

Par contre, l'émission de "Fait Divers" a reçu un accueil positif (à l'exception, bien entendu, de journalistes de la presse écrite qui ont l'habitude de collaborer avec "Au Nom de la Loi").

La Direction de la RTBF ne s'est pas comporté de la même manière vis-à-vis des deux émissions. "Fait Divers" a été visionné avant diffusion par Jean-Pierre Gallet, le Directeur de l'Information, selon Le Matin (22 mars 2000). Ça n'a pas été le cas pour l'émission "Au Nom de la Loi". Espérons que cette attitude ne symbolise pas un comportement de défiance d'une partie de la Direction de la RTBF à l'égard de cette émission dont Jean Couchard (qu'on ne peut pas classer ni dans les pro "réseau", ni dans les pro "pervers isolé") dressait l'éloge, dans Le Ligeur du 10 mai 2000 : "...C'est qu'on en arriverait à se sentir gêné d'être obligé de tresser des couronnes de laurier à chacune de ses parutions. Le fait est que son équipe a réalisé une saison d'une qualité exceptionnelle".

Le débat de L'Ecran Témoin a également dû déclarer forfait lorsqu'il a tenté de faire le point sur l'affaire qui concerne Dutroux et ses comparses. ■

Quelles commissions diffuser ?



L'affaire de la dioxine a touché tous les Belges.

Les travaux de la Commission Dioxine ont été diffusés sur les chaînes flamandes. La RTBF n'a pas relayé ceux-ci.

Par contre, la RTBF a proposé des transmissions des travaux de la Commission Euthanasie (il est bon de le signaler, parce que la RTBF a

très peu communiqué sur ces diffusions et il est donc probable que nombre de téléspectateurs ignorent encore tout de cette diffusion à l'heure actuelle). Pourquoi l'une et pas l'autre ?

Il s'agit de choix de société. Pourquoi ne pas associer le public à ceux-ci ? Un débat télévisé n'aurait-il pas pu permettre de présenter les

arguments des uns et des autres ?

Aujourd'hui, les téléspectateurs ne connaissent toujours pas les raisons de ces choix : qui les a effectués, et en fonction de quels critères ? Comment cela se passera-t-il pour les commissions à venir ? Ne serait-il pas pédagogique d'associer le public à pareils choix ? ■

25 minutes pour le PASS : Info ou promo ?

Les règles déontologiques en vigueur à la RTBF prévoient que "...*les journalistes doivent respecter les faits, rechercher la vérité et défendre la liberté et l'indépendance de l'information, du commentaire et de la critique...*".

Cette obligation n'est-elle pas menacée lorsque les émissions d'information présentent, dans d'interminables et répétitives séquences, des activités... parrainées par la RTBF ?

Le PASS, le Parc d'Aventures Scientifiques, a été inauguré à Frameries le 4 mai 2000.

Ce jour-là, la RTBF y a consacré des séquences dans son JT de la mi-journée, dans "Régions Soir" ainsi qu'au JT de 19H30 : respectivement près de 7 minutes, 8 minutes et 6 minutes 1/2. Le JT de la mi-journée est revenu sur ce sujet dans son édition du 6 mai pendant 1 minute 1/2.

Au total donc, près de 25 minutes, sans comptabiliser toutes les autres émissions de la RTBF consacrées à ce sujet dont des séquences dans les Niouzz (le JT des enfants), deux jours consécutivement.

PAS PRÊT !

En fait, le PASS n'était pas terminé quand il a été rendu accessible au public qui devait néanmoins s'acquitter d'un droit d'entrée de 490 FB pour le visiter (290 FB pour les 3 à 14 ans).

Le quotidien Le Soir en convient dans son édition des 6 et 7 mai 2000 : "*Il est prématuré de dresser un constat*", y note Thierry Vanderhaege. "*Ne faut-il pas appeler les premiers visiteurs à une relative indulgence ? Il suffit de se souvenir des balbutiements du Parc Paradisio qui adoptait encore les contours d'un vaste chantier lors de son ouverture et voir la "splendeur de verdure" qu'il est devenu maintenant...*".

Gageons que s'ils devaient eux aussi, sans être prévenus par les médias, payer leur entrée pour "un vaste chantier", les journalistes hésiteraient à émettre pareil raisonnement. Il nous semble qu'à tout le moins le devoir des médias écrits ou audiovisuels est, dans pareil cas de figure, de signaler aux usagers le plus précisément possible quels sont les attractions, lieux ou activités qu'ils ne pourront pas découvrir et d'interroger les organisateurs sur le fait qu'il continuent à percevoir des entrées payantes au plein tarif.

DANS LE LIGUEUR

Dans son édition du 14 juin 2000, Le Ligueur publie deux lettres de lecteurs.

Aucun droit de réponse, aucun rectificatif émanant du PASS ne viendra infirmer leurs critiques.

Les deux lecteurs reprennent le même terme pour exprimer leur impression après avoir visité le PASS avec leur famille : "*déçu*". Voici la liste des reproches qu'ils font :

- 1 : "*Je pense que la publicité faite actuellement est mensongère car on ne trouve pas sur place tout ce qui y est décrit*";
- 2 : "*Le fléchage sur l'auto-route est impressionnant mais il n'y en a aucun à l'intérieur*";
- 3 : "*La moitié des activités ne fonctionnent pas encore à l'étage consacré aux enfants*";
- 4 : "*La tour ("magnifique panorama sur la région"... ce qui reste encore à prouver) n'était pas encore accessible, ce qu'aucun journaliste ne semble avoir jugé utile de préciser*";
- 5 : "*Nous avons préparé la visite à l'aide des journaux et ils parlaient beaucoup de l'accueil dans le vaisseau spatial, du toboggan, de la visite dans le passage des enfants. Quelle ne fut pas notre surprise d'apprendre que tout cela était inaccessible !*";
- 6 : "*Le grenier des his-toires est très bien mais je plains la charmante guide qui a dû animer cela dans un tel bruit de foreuses*";
- 7 : "*Le cyber-espace pourrait être bien si les ordinateurs fonctionnaient tous...*";
- 8 : "*Pour la première fois après une visite de ce genre, j'ai vu des gens s'attrouper pour se plaindre et même quel-qu'un exiger d'être remboursé...*".

Les lecteurs du Ligueur ne limitent pas leur analyse à ces propos critiques. Ils sont également capables de reconnaître, par exemple, que les jeunes animateurs du PASS sont "*extrêmement sympathiques et serviables*".

À LA RTBF...

Voyons maintenant comment les émissions d'information de la RTBF nous ont présenté le PASS.

Vu le temps et les moyens

(de très nombreux reportages) consacrés à cette thématique, il sera difficile au Service public de prétexter la précipitation pour justifier les carences de son travail. Et surtout son manque d'investigation !

Le temps ne manquait pas lorsqu'il s'agissait de tendre son micro à Messieurs Albert Liénard (PSC), Jean-Claude Van Cauwenberghe (PS) et Serge Kubla (PRL).

Le temps ne semblait pas être précieux pour la journaliste qui, ce 4 mai 2000, matraqua à trois reprises la même information... en l'amplifiant ! Le midi et dans "Régions Soir", elle expliqua que "*6.000 demandes de visiter ont déjà été enregistrées*". À la fin du 19H30, les 6.000 demandes devinrent 10.000.

Sachant que la RTBF était partenaire du PASS, l'A.T.A. a été particulièrement attentive à la médiatisation de l'inauguration de celui-ci par le Service public. Après visionnement des séquences télévisées sur le PASS réalisées par des journalistes de la RTBF, nous constatons qu'aucune des critiques concrètes des lecteurs du Ligueur n'y apparaissent. Les représentants du Service public laisseront entendre qu'il y a encore quelques petits aménagements à faire, mais jamais ils ne préciseront de quoi il s'agit concrètement, et ils n'interrogeront pas les organisateurs sur le fait que l'entrée reste payante malgré l'inachèvement du PASS.

AU JT DE LA MI-JOURNÉE

Esmeralda Labye, en direct du site, nous propose vers 13H14 de découvrir "*les derniers coups de pioche, les derniers préparatifs*" du PASS qui sera inauguré vers 18H30. Ceux-ci sont filmés dans un reportage de Xavier Mouligneau : "*...à quelques heures de son ouverture, le Parc Scientifique est engagé dans une véritable course contre la montre. Ce matin, tous les corps de métier étaient encore à pied d'œuvre pour terminer ce qui pouvait l'être... C'est donc l'effervescence et le stress, on l'aura compris, mais quoi qu'il arrive, le cœur de ce Parc d'Aventures Scientifiques commencera bien à battre ce soir*".

Dans une interview, le Directeur du Parc confirme que les travaux se poursuivront jusqu'à l'inauguration.

DANS RÉGIONS SOIR

Vers 18H55, le reportage de Xavier Mouligneau est rediffusé.



En studio, Valérie Druite interroge Esmeralda Labye qui est à nouveau en direct sur le site.

- V.D. : ...Le défi est ambitieux et il a fallu travailler jusqu'à la toute dernière minute. Alors, Esmeralda, est-ce que tout brille maintenant ?

- E.L. : Tout n'est pas terminé, en fait. C'est vrai : il y a encore quelques aménagements à réaliser mais les 250 personnes qui ont travaillé sur le site, pratiquement jour et nuit, ces derniers jours, ont fait vraiment un travail remarquable et la plupart des expériences, des animations, sont prêtes.

AU JT DE 19H30

Vers 20H, le reportage sur l'inauguration démarre par un plan où l'on voit un ouvrier qui s'exclame avec un grand sourire à l'adresse de la caméra de la RTBF : "Voilà, c'est fini". Le commentaire de Th. Vangulick : "Le dernier coup de chiffon, l'ultime tour de vis. Cette fois, ça y est, le PASS existe enfin officiellement".

La fin de ce reportage nous apprend qu'un investissement qui devrait avoisiner très vite les 450 millions sera nécessaire pour achever le PASS.

Esmeralda Labye s'interroge : "Concrètement, qu'est-ce qu'on peut voir dans ce Parc d'Aventures Scientifiques ?" pour lancer le reportage de Didier Toussein qui note : "...D'autres lieux magiques verront le jour encore d'ici septembre mais déjà, avec 2.000 m² de découvertes, on peut penser que le PASS gagnera son pari d'être une fantastique entrée dans l'intelligence du présent pour que l'on puisse mieux s'approprier l'avenir..."

Extrait du commentaire qui accompagne la visite du site réalisée par les caméras de la RTBF : "... Du belvédère, nous pouvons grimper les 60 mètres du châssis à molette et sa plate-forme

supérieure devient une véritable leçon de géographie régionale". Ne s'agit-il pas là de la tour inaccessible aux lecteurs du Ligueur ?

Pour la conclusion de ce "direct" de Frameries, Esmeralda Labye constate : "Le Parc est à présent inauguré, il reste encore quelques petits aménagements, c'est vrai, mais d'ici quelques jours, le Parc volera de ses propres ailes..."

DEUX JOURS PLUS TARD

Le dimanche 6 mai 2000, le JT de la mi-journée revient sur le PASS pour décrire les réactions du public.

N. Stragier demande si tout est prêt à Olivier Lefèvre, l'un des animateurs du PASS qui lui répond : "... Heu... Plus ou moins. On va dire que tout est plus ou moins prêt. Ici, dans le studio, il y a un petit réglage à faire à gauche et à droite par rapport au son, sinon il ne devrait pas y avoir de problème".

Le commentaire de N. Stragier nous indique "Déjà, les avis sont positifs" et, effectivement, quatre avis tous positifs de visiteurs sont diffusés.

Pour les téléspectateurs qui n'ont pas connaissance des problèmes dévoilés par les lecteurs du Ligueur, il sera difficile d'interpréter la scène qui conclut ce reportage... On voit un ouvrier qui pousse une étagère sur roulette alors que le commentaire note : "Pendant que les visiteurs se baladent, en coulisse, le travail se poursuit".

RTBF-PARTENAIRE

La RTBF est partenaire du PASS. Son logo apparaît sur les affiches. La revue mensuelle "RTBF à la carte" (avril 2000) nous apprend que : "...Présente dans la Fondation d'entreprise (du PASS), la RTBF participera ainsi au choix des différents sujets d'expositions qui se succéderont tous les ans dans le Parc. Mieux, d'autres initiatives impli-

queront télé et radios sur une plus grande échelle encore. Ainsi, à partir de septembre, un projet de "Minute de la science", réalisé par le centre de production du Hainaut, devrait faire découvrir sur toutes les ondes les petits secrets de la vie quotidienne. L'émission "Matière grise" pourrait, elle aussi, être mise à contribution. Et même, en toute logique, la nouvelle émission des "Niouzz". C'est que sur le site du PASS, un studio télévisé pour enfants devrait voir le jour. Apprendre les métiers de l'image et passer simultanément à l'écran ? Pourquoi pas..."

LA CARTE RTBF

400 "fidèles" de la RTBF ont gagné une visite guidée au PASS, le 27 mai 2000 !

Ces heureux gagnants, non seulement ont dû payer 950 FB de cotisation annuelle pour disposer de la Carte RTBF, mais ils ont également dû téléphoner à un 0900, à 18 FB la minute, pour répondre à une question. De plus, les gagnants ont été "désignés par tirage au sort électronique parmi les bonnes réponses"... Tout cela pour découvrir un PASS qui n'est pas terminé !

PRÉOCCUPANT

Le PASS n'est pas un cas isolé. Les séquences "culturelles" diffusées par les JT de la RTBF sont souvent uniquement "promotionnelles". Dans "Comment Télézevous ?" N°56, nous signalions que "Régions Soir" n'avait pas, contrairement à La Libre Belgique, signalé que le "Thyl Ulenspiegel" joué dans les Ruines de l'Abbaye de Villers-la-Ville utilisait une bande de playback orchestral. Ce spectacle était également parrainé par la RTBE.. On peut multiplier les exemples.

Il nous semble, dès lors, que le sponsoring constitue un péril extrêmement préoccupant en la demeure RTBF. ■

Trop d'images "fumeuses" !

Cet été, le Congrès "Le tabac ou la santé" qui s'est déroulé à Chicago a rappelé, comme le souligne Le Soir du 9 août 2000, que l'industrie du tabac est la seule industrie qui "se permet de tuer un tiers de ses consommateurs". Depuis quelques mois, le cynisme de ces industriels se dévoile progressivement. Ainsi, en octobre 1999, Philip Morris a bien dû reconnaître qu'avec d'autres cigarettiers, il avait signé, en 1953, un pacte secret pour nier que fumer provoque des maladies. Tout est bon pour développer le nombre des fumeurs. Ce 5 août 2000, des chercheurs ont publié une enquête qui explique que même la cigarette en chocolat pouvait inciter à fumer du tabac.

La vigilance des chaînes de télévision, par rapport à pareils industriels, devrait donc être renforcée. Ce n'est pas le cas. On pourrait peut-être même parler d'inconscience... Un commentaire virulent contre l'usage du tabac est-il efficace lorsqu'on lui colle des images qui banalisent l'univers "détendu" des fumeurs ?

Les "Niuzz" ont diffusé à destination des enfants de 8-12 ans, à deux reprises (le 31 mai et le 2 juin 2000), une brève séquence qui nous semble poser problème.

Les images ne montrent que des fumeurs et des fumeuses qui semblent heu-

reux. Leur entourage a l'air de trouver normal qu'ils fument. Dans les scènes de bistrot, pas un seul visage d'un client irrité par la fumée.

Au début de la séquence : quatre gros plan sur des cigarettes qui s'allument. Des cendriers se remplissent. On tire un coup, on rejette la fumée. La musique qui accompagne la séquence est planante.

Viennent ensuite des plans qui montrent de nombreuses situations de la vie quotidienne où des jeunes (et quelques moins jeunes) fument : au travail devant son ordinateur ou en lisant ses notes, en réunion, au café avec des copains qui boivent un verre.

Le réalisateur a également choisi de nous montrer deux jeunes femmes qui fument tout en s'occupant d'un enfant, deux fillettes d'une dizaine d'années qui vont fumer en cachette derrière un buisson ainsi qu'un jeune couple qui fume sereinement, les yeux dans les yeux.

Et voici encore un autre plan malheureux qu'il convient d'épingler : une main qui tient une cigarette allumée est posée au-dessus d'un panneau "Veuillez éteindre votre cigarette ici". Rien ne nous laisse imaginer que quelqu'un va éteindre cette cigarette.

À cette petite trentaine de plans qui ne remettent jamais visuellement en ques-

tion le fait de fumer, il faut ajouter quelques plans de l'interview et un bref plan qui nous montre deux radiographies d'un poumon.

Une phrase du commentaire aurait d'ailleurs dû mettre la puce à l'oreille du réalisateur : "...On ne montre que très peu les effets du tabac sur la santé".

Une autre séquence a retenu positivement notre attention : celle qui fut diffusée par le JT de la mi-journée, toujours à la RTBF, le 8 août 2000. Chantal Lemaire y propose un reportage sur les méfaits du tabac sans avoir recours à des images de personnes qui fument. Mais cette attitude ne nous satisfait pas encore car elle omet elle aussi visuellement une partie de la réalité.

Pourquoi n'utilise-t-on pas également pour illustrer ces reportages quelques images d'archives qui visualisent les méfaits du tabac ? Les traits fermés du regard d'un client dans un petit restaurant incommodé par les cigarettes de convives d'une table voisine ? Le corps de fumeurs aux différents stades de leur cancer ?

Montrer pour rappeler la réalité n'est pas une démarche sensationnaliste. Des images violentes, si elles ne sont pas gratuites, doivent être diffusées. Bien entendu, le présentateur doit avertir le public de la nature des images avant leur diffusion. ■



JT sur La Deux

Le dimanche 18 juin 2000, il n'y a pas eu de diffusion du JT avec traduction en langue des signes pour les sourds et les malentendants sur La Deux. Sur cette chaîne, le Grand Prix de F1 du Canada s'est terminé vers 21H. Il aurait suffi de programmer une demi-heure plus tard la diffusion du 2ème épisode des

"Pédiatres" pour diffuser en différé le 19H30 avec traduction vers 21H. Le choix de la RTBF a également privé de ce JT les téléspectateurs sportifs de La Deux branchés F1. Lorsqu'un direct ne permet pas sur La Deux la diffusion du 19H30 avec traduction, qu'est-ce qui empêche de la reporter systématiquement à son issue ? ■

Courageux

La RTBF poursuit sur La Une, le vendredi vers 20H10, la programmation de "l'Hebdo", le magazine qui propose des reportages de vingt-six minutes qui abordent des sujets d'intérêt général ou un angle précis, l'humain. ■

"Précision" imprécise

Le 11 août 2000, le JT de la RTBF a annoncé une perquisition à Idelux qui, en réalité, n'a pas eu lieu. Donc, la présentatrice du 19H30, le lendemain, revient sur ce sujet et rectifie l'information. Bravo ! Mais pourquoi donc le mot "Précision" s'affichait-il en incrustation ? Aucune précision, c'est à dire aucune information complémentaire, n'a été donnée. Afficher le mot "rectificatif" aurait donc été plus exact que "précisions". Tout ce qui a été dit était en fait un rectificatif de l'information donnée la veille. Est-il possible qu'une chaîne de télévision admette qu'elle n'est pas infaillible ? ■



Cinq questions au Directeur de l'Info

I On explique aux téléspectateurs que ce sont les enfants qui participent aux "Niouzz" (le JT pour les enfants) du vendredi qui choisissent l'invité qui répondra à leurs questions.

Ainsi, Michel Bouffieux, actuellement rédacteur en chef de L'Hebdo du Mardi (anciennement, le journaliste qui a soutenu les parents de Julie et Mélissa dès la première heure dans Téléoustique) est choisi par les enfants d'une école Namuroise.

La demande des enfants sera niée. Selon L'Hebdo du Mardi du 6 juin 2000, "...La veille de l'enregistrement, surprise ! CanalC, à qui l'émission est sous-traitée, avertit l'intéressé que sa participation est annulée... par ordre venu d'en haut (lisez : la RTBF de Liège)".

Comment allait-on expliquer cela aux enfants ?

"Le hic, poursuit L'Hebdo du Mardi, c'est qu'on a raconté aux gosses que c'est le rédacteur en chef du JDM qui avait décliné leur invitation, car trop absorbé par des tâches plus importantes...".

Nous n'avons pas lu de droit de réponse de Mme Mamine Pirotte, la Directrice de la RTBF Liège, dans les

éditions ultérieures du Journal du Mardi.

Quelle est votre version des faits ? ■

II

Dans le rapport annuel 1998 de la RTBF, 33 plaintes seulement sont recensées pour "le contenu des informations" des émissions de radio et de télévision. Ce chiffre ne vous semble-t-il pas sous-estimé ?

Toutes les plaintes (ainsi que les avis) qui arrivent directement à un journaliste et traitées par lui-même sont-elles ensuite acheminées vers le service de centralisation des plaintes coordonné par le service de médiation ? ■

III

Est-ce Jean-Claude Defosé qui a "rendu son tablier de grand inquisiteur des médias" (comme l'affirme le Rapport annuel de la RTBF) ou est-ce la Direction de la RTBF qui a décidé l'arrêt de son émission "Contre-pied" ? Pour quelle(s) raison(s) ?

Alors qu'en France de nombreuses émissions analysent avec succès le fonctionnement des chaînes de télévision (Arrêt sur images, L'Hebdo du Médiateur, etc.), la RTBF, depuis l'arrêt de "Contre-pied", n'a proposé

aucune nouvelle émission couvrant cette préoccupation. N'est-ce pas dommageable, d'autant plus que le législateur a confié une mission d'éducation aux médias au Service public (ce terme est cité dans les statuts de la RTBF) ? ■

IV

Il devient de plus en plus difficile pour une chaîne qui n'est pas partenaire d'un événement sportif d'en diffuser des images dans ses JT...

Si la RTBF vit des moments difficiles avec les J.O. de Sydney ou les "24 heures de Francorchamps", elle a, par contre, rendu la vie difficile à Télé Bruxelles en lui refusant l'accès au Stade Roi Baudouin durant l'Euro 2000.

Quel armistice proposez-vous ? À quel niveau devrait-il se négocier (Belge, Européen, mondial...) ? Quand ? La RTBF compte-t-elle prendre ou soutenir des initiatives, dans ce domaine-là ? ■

V

Maintenant que l'usage du fax et d'Internet est fortement répandu, ne serait-il pas judicieux de demander plus souvent au public d'intervenir par leur biais dans les émissions de débat ? ■

Un joli score

Le 11 juillet 2000, c'est une pétition soutenue notamment par l'A.T.A. (voir Comment Télézevous ? N°55) et composée de 12.372 signatures qui a été remise à Mr Christian Druite par l'APEDAF (Association des Parents d'Enfants Déficiants Auditifs Franco-phones).

À cette occasion, l'Administrateur général a confirmé l'intention de la RTBF de traduire en langue des signes les "Niouzz" dès le début de la saison 2000-2001.

En réponse à la question orale du député Alain Pieters, la Ministre de l'Audiovisuel Corinne de Permentier avait déjà, quelques jours

plus tôt, annoncé cette bonne nouvelle aux parlementaires.

L'aide financière accordée par le Ministre des Affaires sociales Thierry Detienne a été confirmée pour l'engagement d'un mi-temps. ■

(Contact : APEDAF, rue Van Eyck, 11A 1050 Bruxelles).

Les "foules" royales



Le 9 mars 2000, l'A.T.A. publiait un dossier de 12 pages "Six mois princiers pour la RTBF" (Comment Télé-Vous ? N°53).

À l'exception du "Matin" qui présenta de façon fort positive notre enquête à ses lecteurs, aucun quotidien ne présentera -même de façon critique- notre publication.

Plusieurs périodiques nous tressèrent quelques lauriers.

L'hebdo satirique Ubu considère qu'il s'agit d'une "étude réellement scientifique de l'A.T.A. qui fait régulièrement preuve d'un terrible bon sens". La Revue Nouvelle parle "d'un dossier détaillé sur la mathildomania de la chaîne publique et le préjudice que, par cette dérive, elle a causé à sa propre mission d'information".

La revue Toudi (sous-titrée : Amis wallons et d'ailleurs, Salut et Fraternité !) considère qu'il s'agit de "la seule analyse rigoureuse du phénomène" et a republié notre enquête dans son numéro d'avril-mai 2000 (Toudi, rue du Bois de l'Ecluse - 7830 Graty).

Le rédacteur en chef de Toudi, José Fontaine, propose à la suite de notre dossier

un long article où il analyse les "foules" et les mythes monarchiques en Belgique, de 1918 à l'an 2000. Que l'on soit républicain ou royaliste, il mérite réflexion. Ce texte tente d'y démontrer que toute royauté, puisqu'elle n'a pas la possibilité d'être élue démocratiquement, doit "convoquer" les foules au moment où elle veut renforcer son pouvoir. Pour battre des records, il faut parfois jouer avec les chiffres. Ainsi, lors de la libération du Roi Léopold III par les Américains, en 1945, selon le livre blanc publié par le secrétariat du roi, "... De tout le pays arrivaient au palais de Bruxelles, des multitudes de témoignages de loyalisme envers le Souverain. Le 12 mai, ils représentaient déjà plus de trois millions de personnes...". Ce chiffre est, en fait, atteint non en additionnant chaque lettre ou chaque télégramme reçu, mais en comptant les personnes "représentées" par ces missives (celle du président d'une association, par exemple).

Pour José Fontaine, c'est le 8 octobre 1993 que "la tromperie des foules royales" a commencé à s'effiloche avec un article de Vers l'Avenir qui parlait de "quelques milliers" de personnes assistant à la

Joyeuse-Entrée d'Albert II à Namur. La RTBF semble avoir plus difficile que certains médias écrits à évoluer. José Fontaine conclut : "... Le dossier de l'A.T.A. dénonçant le caractère faussé des reportages télévisés en est un signe : les choses avancent...".

L'A.T.A., dans son dossier, reprochait principalement à la RTBF, quatre points :

- d'en avoir trop fait (et même davantage que sa consœur flamande),
- de ne plus avoir respecté la hiérarchie des informations,
- de ne plus avoir considéré les intérêts diversifiés des téléspectateurs (tous ne sont pas intéressés par les "événements" princiers),
- de ne pas avoir, au prime time, proposé des débats contradictoires équilibrés et d'avoir cédé au sensationnalisme en invitant, par exemple, des "témoins" tels que Stéphane Bern de TF1 (à l'Écran Témoin) ou des journalistes de "Point de Vue" ou de "Paris Match" sans leur porter la contradiction.

Quel est votre positionnement par rapport à ces remarques ? ■

Extrême-droite

Début mars 2000 : la RTBF déprogramme deux séquences de "Strip-tease" consacrées à l'extrême-droite. La Libre Belgique annonce que ces séquences seront rediffusées ultérieurement "avec une mise en perspective".

Au début du mois d'août 2000, la RTBF annonce qu'elle va rediffuser les deux

séquences déprogrammées au cours d'une soirée qui regroupera quatre films de "Strip-tease" axés sur cette thématique, le 30 août 2000, de 20H15 à 21H25.

À part le fait de signaler que cette soirée se déroulera à l'approche de la prochaine campagne électorale, le communiqué de la RTBF reste laconique et ne propose

pas de "mise en perspective" particulière.

N'est-il pas dangereux de diffuser une émission qui, sans mise en perspective ou commentaires, pourrait être prise par une partie du public comme une banalisation ou même une valorisation par la RTBF des idées de l'extrême-droite ? ■

Et la société civile ?



Comment devient-on membre ?

L'A.T.A. n'est pas subventionnée. Ses activités sont financées par ses membres. "Comment Téléze-Vous ?" est l'organe mensuel de liaison des membres de l'A.T.A.

La cotisation des membres est fixée à 1200 FB/an (600 FB/an pour les étudiants et les chômeurs, prière de joindre une preuve photocopiée à l'appui).

La majorité de nos membres ouvrent un ordre permanent de 100 FB/mois. Sur simple demande, nous pouvons vous envoyer un bulletin à cet effet qu'il vous suffira de remplir et de transmettre à votre banque. Vous ne voulez pas devenir membre de l'A.T.A. mais vous désirez seulement vous abonner pendant un an à "Comment Téléze-Vous ?"... Cela vous coûtera 2.000 FB/an.

Enfin, si vous souscrivez un abonnement de l'étranger, son prix est de 2.500 francs belges par an. Versez le sur le compte ci-dessous et précisez à votre banquier qu'il doit introduire un code swift : CGAK BEBB. Les frais de transfert doivent être pris en charge complémentairement au prix de l'abonnement par le donneur d'ordre.

Le compte de l'A.T.A. ASBL (Rue Américaine, 106 à 1050 Bruxelles) est le 001-0837560-41.

A.T.A. ASBL

Pour toute demande d'information : exclusivement par écrit sans omettre d'y inclure vos coordonnées et un timbre à 17 FB pour la réponse (sauf pour les membres).

Rue Américaine, 106
1050 Bruxelles

Internet : <http://ata.qwent.es.be>
E-mail : ata@qwent.es.be

Ce numéro de "Comment Téléze-Vous ?" a été rédigé, mis en page et envoyé par un collectif de bénévoles :

Paula Bouchez,
Benoit Goossens,
Bernard Hennebert,
Marine Jacobs,
Gilles Lenoble,
Pierre Ravach,
Patrick Sénéart.

Les illustrations sont réalisées par Esdè.

Le 16 janvier 2000, la RTBF lance "Signé dimanche". Il s'agit d'une interview d'une personnalité publique intégrée au JT de la mi-journée. Celle-ci réagit également aux informations du jour et propose des idées de reportage.

Hervé de Ghellinck, le maître d'œuvre de ce rendez-vous, déclare à La Dernière Heure : "Nous ne nous limiterons pas à recevoir des hommes politiques". Au Soir, il explique : "Une personnalité du monde politique ou autre (économique, culturel, social...) qui aura pour "mission" d'ouvrir l'espace médiatique aux citoyens".

Pour cette première saison composée de vingt émissions, les invités politiques seront au nombre de seize : successivement, Marc Verwilghen, Laurette Onkelinx, Antoine Duquesne, Isabelle

Durant, Joëlle Milquet, José Happart, Jacques Baudouin, Louis Michel, Charles Picqué, Jean-Claude Van Cauwenberghe, Hervé Hasquin, Jean-Paul Poncelet, Jacky Morael, Didier Reynders, Elio Di Rupo et Daniel Ducarme.

Les quatre autres invités (soit, 1/5ème du panel) seront l'écrivain Pierre Mertens, la présidente du Conseil Supérieur de la Justice Karin Gérard, l'Administrateur délégué de la FEB Tony Vandepuette ainsi qu'Alain Courtois, le Directeur de l'Euro 2000.

Les syndicats sont absents. A part la présence d'un écrivain pour parler plutôt de l'extrême-droite autrichienne que de son métier, la culture si multiple et foisonnante est invisible : rien sur "Bruxelles 2000", par exemple ! Si le sport est représenté, l'éducation permanente et la vie associative sont ignorées. ■



LES ARCHIVES DE L'A.T.A.

Vous pouvez consulter la collection complète de "Comment Téléze-Vous ?"

À Bruxelles

À la Bibliothèque Espace 27 Septembre dans les bâtiments de la Communauté française, au 44, Bd Léopold II à 1080 Bruxelles (métro Ribaucourt), au premier étage dans la salle des périodiques. Un casier est attribué à notre périodique dans la rubrique "Sociologie". Vous devrez consulter sur place mais vous pourrez faire des photocopies (format A4 : 2 FB, format A3 : 4 FB). La bibliothèque est ouverte du mardi au vendredi de 11H à 17H. L'entrée est gratuite. Durant l'été, l'horaire est différent : 9H à 15H.

Tél. : 02/ 413 22 17 ou 02/ 413 41 13

À Liège

Au Centre Audiovisuel de la Ville de Liège, 51, rue Beekman, du lundi au vendredi de 9H à 17H. L'entrée est gratuite. Vous pouvez consulter sur place et faire des photocopies (format A4 : 2 BEF, format A3 : 4 BEF).

Tél. : 04/232 18 81

À Paris

À Paris, le centre de documentation du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) détient une collection de notre périodique.

Tél. : 01 40 58 37 09

TROIS MOIS APRÈS

[01/12/2000]

Entre le 20 août (date de la remise de nos textes au Directeur de l'Info) et le 1er décembre 2000 (date de la clôture du travail rédactionnel du présent dossier), pas mal d'événements se sont déroulés.

• • •

Puisque nous désirions que nos lecteurs découvrent le contenu de nos textes tels qu'ils ont été adressés à Jean-Pierre Gallet (voir pages précédentes), il nous fallait ci-après, pour certains articles, vous indiquer comment la situation avait évolué de la fin de l'été à l'automne 2000.

-2-

Une (é)mission de médiation

Deux évolutions ont marqué la nouvelle saison qui a démarré après l'écriture de notre article.

Sur France 2, depuis le 2 septembre 2000, un nouveau médiateur a succédé à Didier Epelbaum dont le mandat d'une durée de deux ans était arrivé à terme. Le nouveau médiateur, Jean-Claude Allanic, nous semble davantage un "communicateur" qui défend les intérêts des journalistes de la rédaction de France 2. Donc, lorsque nous considérons que l'émission "L'Hebdo du Médiateur" de France 2 pourrait être un modèle dont pourrait s'inspirer la RTBF, il s'agit bien de "L'Hebdo du Médiateur" lorsqu'il était animé par Didier Epelbaum, de septembre 1998 à juillet 2000.

D'autre part, la RTBF a créé, le 4 septembre 2000, une séquence animée par sa médiatrice. D'une durée de cinq minutes, elle est présentée le lundi vers 11H sur La Première (RTBF radio). Nous analyserons dans un prochain numéro de "Comment Télé-Vous ?" cette initiative. Notons dès à présent qu'il s'agit d'une rubrique qui aborde majoritairement

des problèmes liés à la télévision et qui est diffusée en radio, un jour de semaine en fin de matinée ! Rien à voir donc avec l'émission de France 2 proposée en télé à une heure de forte écoute, le samedi midi dans le prolongement du JT (sans coupure publicitaire), vers 13H12. ■

-3-

Confronter les thèses

"Fait Divers" a proposé une nouvelle émission consacrée à Julie et Mélissa ainsi qu'à leurs parents, le 9 novembre 2000. C'est la suite de la juxtaposition des deux thèses, et non leur confrontation. ■

-5-

Info ou promo

La promo du PASS n'est pas terminée. Les Niouzz en ont reparlé en présentant une séquence sur les parcs d'attractions ainsi que "Les Années Belges" avec une émission consacrée au Crachet. ■

-8-

Courageux

Encore plus courageux : depuis septembre 2000, la RTBF diffuse "L'Hebdo" dans la foulée du JT de 19H30, sans tunnel de pub, et passe régulièrement de 300.000 à 450.000 téléspectateurs. ■

-11-

Un joli score

Depuis le mois de septembre 2000, la rediffusion des "Niouzz" à 11H du matin, sur La Une, est proposée avec une traduction en langue des signes. ■

-13-

Extrême-droite

Finalement, la projection du numéro de "Strip-tease" consacré à l'extrême-droite

fut suivie par un débat animé par Jean-Pierre Gallet.

Pourquoi les premiers communiqués de presse n'ont-ils pas annoncé ce débat et n'ont-ils pas mieux préparé le public à cette importante soirée ? Et pourquoi cette soirée fut-elle programmée en août ? ■

-14-

Et la société civile ?

Depuis le 3 septembre 2000, "Signé Dimanche" est coordonné par Thierry Bellefroid. Après treize éditions, le secteur associatif et de l'éducation permanente restent les grands absents. Seul, Gino Russo pourrait les représenter, avec un syndicaliste, Michel Nollet.

La véritable évolution de l'émission se trouve dans le fait qu'une majorité des invités (7 sur 13) sont issus du monde artistique ou sportif : Jean-Luc Fonck, Enzo Scifo, Philippe Geluck, Jacques Rogge, Alain Hubert, Axelle Red et Jean-Michel Folon.

Ainsi donc, "Signé Dimanche" tend à devenir, une semaine sur deux, une émission de divertissement de qualité. Les personnalités politiques ne sont plus vraiment les bienvenues... Pour rappel, la saison dernière, seize émissions sur vingt leur étaient consacrées. Or, le but de "Signé Dimanche" était de succéder au rendez-vous politique animé par Alain Gerlache, le vendredi soir. Serions-nous orphelin d'un rendez-vous politique ? Il faudrait sans doute redynamiser pareils rendez-vous... mais pas les éliminer en douce. À cause de l'audience ?

Au cours des treize premières semaines de cette nouvelle saison, quatre personnalités politiques furent programmées : Isabelle Durant, Joëlle Milquet, Richard Miller et Charles Picqué. À l'exception du nouveau Ministre de l'Audiovisuel, les autres personnalités avaient déjà été invitées au cours de la saison précédente. Bizarre, cette émission qui prend le temps de nous présenter une personnalité... et qui recycle les mêmes, saison après saison. Dans le secteur politique, il n'existerait que des présidents de partis et des ministres ? Le public n'aurait-il pas envie de découvrir, par exemple, de nouveaux (jeunes ou moins jeunes) parlementaires qu'il a élu, il y a un peu plus d'un an ? ■

La parole aux téléspectateurs

L'A.T.A. incite régulièrement les téléspectateurs à écrire aux "courriers des lecteurs" de la presse écrite. Malheureusement, les télévisions de chez nous n'ont pas, elles-mêmes, eu l'initiative d'adapter au petit écran ce type de rubrique.

L'A.T.A. est invitée à participer à une journée de réflexion "Paroles de lecteurs, de téléspectateurs, etc." organisée à Louvain-la-Neuve, par l'Observatoire du Récit Médiatique, le mercredi 31 janvier 2001. Cette activité est accessible au public et l'entrée est gratuite. L'inscription est obligatoire. Contact : 010/47 46 04). ■